



**Rapport
d'activité
2005**



www.afnic.fr
afnic@afnic.fr

Immeuble International - Montigny le Bretonneux - 78181 Saint Quentin en Yvelines Cedex (France)
Tél. : +33 (0)1 39 30 83 00 - Fax : +33 (0)1 39 30 83 01
Siret : 414 757 567 00022 - APE : 723Z - TVA N° FR 72 414 757 567

Sommaire

	Le mot du Président « L'AFNIC en mutation dans un monde qui bouge... »	6
	Édito du Directeur général « Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies »	7
1	L'AFNIC « Acteur du développement de l'internet en France... dans une logique d'intérêt général »	8
	• Une représentation équilibrée des intérêts publics et privés • Un échange constant avec la communauté internet locale • Poursuivre et développer un partenariat de confiance avec les bureaux d'enregistrement • Évolution de l'activité du .fr ces cinq dernières années	
2	Les faits marquants, les axes de développement	12
	2.1 Évolution conjointe du .fr et du registre	12
	• Préparer l'ouverture du .fr aux particuliers • Développer les relations avec les bureaux d'enregistrement • Rechercher l'optimisation de l'organisation de l'AFNIC et de ses procédures	
	2.2 Action motrice de l'AFNIC dans la gouvernance avec la communauté internet locale	14
	• Affirmation du respect de la charte de nommage • Sensibilisation des ayants droit à leur protection sur l'internet • Gestion des contentieux	
	2.3 L'AFNIC et sa contribution au développement de la société de l'information en France et à l'international	15
	• Un partage de ses connaissances au plan national • Le développement de projets ambitieux à l'international • Une veille stratégique continue pour se maintenir à un niveau d'excellence	
3	L'équipe de l'AFNIC	18
	• Organisation • Derrière les machines, les Hommes	
4	Perspectives	20
5	Quelques indicateurs d'activité	20
6	Glossaire	23

Le mot du Président

L'AFNIC en mutation dans un monde qui bouge...

Il n'est pas vain d'écrire que l'AFNIC est une association paradoxale :

- portée sur les fonds baptismaux par les pouvoirs publics, elle n'a pas reçu le statut d'établissement public ;
- association sans but lucratif, exerçant un monopole, elle n'a pas échappé à l'assujettissement aux impôts commerciaux de droit commun ;
- dépourvue d'actionnariat au sens des sociétés anonymes, elle emprunte sa structure organique (AG, CA, DG...) à celles-ci.

L'énumération pourrait se poursuivre, mais il faut bien rester dans la double limite de la pagination, imposée par l'éditeur, et de l'élémentaire courtoisie à l'égard du lecteur.

Ce dernier, qui est-il d'ailleurs ?

Pour la première année en effet, l'AFNIC se lance dans un exercice de communication, à travers son rapport d'activité :

- nouvelle présentation, qui ne soit ni poème à la Prévert, ni rapport de gestion traditionnel, ni catalogue publicitaire ;
- nouvelles cibles, situées au-delà de ses seuls membres, d'où l'idée d'une plaquette de présentation décrivant aussi bien les enjeux, les finalités, les objectifs et les moyens que l'organisation, le fonctionnement, les événements, les axes de développement



Élevée au sein de l'INRIA depuis sa naissance discrète en 1987, l'AFNIC est devenue autonome en janvier 1998 à l'instigation de son premier directeur général.

Directeur de recherche, chercheur, donc, mais aussi « trouveur », leader passionné par sa mission, ayant enfanté le terme et mis en pratique la grande ambition du « co-développement », Jean-Yves Babonneau mérite un hommage particulier.

Cette nouvelle formule du rapport d'activité de 2005 se devait de lui faire une place de choix, puisque c'est en novembre de cette même année qu'il a souhaité prendre sa retraite, après une active participation au sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

Nouvelle formule du rapport d'activité, nouvelle direction générale pour l'AFNIC, bienvenue à Mathieu Weill et bonne continuation à l'AFNIC et à ses personnels.

Jean-Claude Gorichon
Président du conseil d'administration

Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies



« Plus qu'une année de transition, 2005 a été une année de consolidation et de concertation. »

Coincée entre deux ouvertures, l'année 2005 aurait pu n'être qu'une année de transition. En pratique, la dynamique de l'ouverture de mai 2004 s'est amplifiée grâce à la bonne santé du secteur, particulièrement le commerce électronique et la publicité en ligne. Le registre du *.fr* et du *.re* s'est donc développé à un rythme très soutenu : le nombre de domaines géré a cru de 33% sur l'année, franchissant largement la barre des 400 000 noms.

Dans ce contexte d'intense activité opérationnelle, l'AFNIC a effectué un travail approfondi de préparation de l'ouverture du *.fr* aux particuliers, en mettant un très fort accent sur la concertation. Cette ouverture, qui interviendra le 20 juin 2006, constitue l'aboutissement d'un processus d'ouvertures successives engagé depuis plus de cinq ans. Sa préparation influe déjà fortement sur les contours de l'AFNIC de demain et sur son environnement. La simplicité et l'automatisation des mécanismes d'enregistrement adoptés en 2005 sont des facteurs-clé de son succès et ont vocation à servir de référence à l'avenir ; l'intérêt des particuliers pour les noms de domaine ouvre de nouvelles perspectives pour nos partenaires bureaux d'enregistrement ; enfin le *.fr* pourra s'appuyer sur un deuxième pilier,

au-delà de l'espace économique qu'il constitue aujourd'hui : celui d'un espace de liberté et d'expression personnelle.

Avant d'aborder ce tournant important l'AFNIC dispose d'atouts qu'elle s'est employée à consolider en 2005. Structuration de son organisation, montée en puissance de son système d'information, renforcement du positionnement à l'international... Mais avant tout, elle a cherché à renforcer les liens avec ses interlocuteurs, au premier rang desquels les bureaux d'enregistrement. La mise en place de groupes de travail technique, marketing et communication, d'ateliers juridiques sont les outils de cette coopération renforcée, condition indispensable aux objectifs de qualité du service rendu et de développement des extensions dont l'AFNIC a la charge. Les participants à ces groupes de travail ont pu mesurer à quel point l'Association se place à leur écoute et entend nouer avec eux des relations de partenariat durable.

Les bases financières, techniques et structurelles de l'AFNIC sont aujourd'hui solides. Elles permettent d'envisager avec confiance l'ouverture aux particuliers. Cette dynamique sera entretenue bien au-delà et les projets ne manquent pas : renforcement de l'offre de services avancés tels que les IDN ou DNSSec, partenariats plus étroits avec les bureaux d'enregistrement dans une logique d'innovation et de promotion du *.fr*, recherche-développement sur l'avenir du DNS et des identifiants sur l'internet...

Association loi 1901, l'AFNIC appartient à ses membres, qui représentent l'ensemble des parties prenantes de l'internet. Elle cherche à leur offrir un service de qualité, répondant à leurs attentes. Dans cette optique, bien plus qu'une année de transition, 2005 a été une année de consolidation et de concertation. Elle a permis de renforcer les canaux d'échange entre l'AFNIC et ses interlocuteurs pour que le dialogue s'établisse dans un climat serein et confiant, gage indispensable du succès de notre entreprise commune. Les équipes de l'AFNIC sont entièrement mobilisées pour que 2006 apporte à la fois la réussite de l'ouverture aux particuliers et la poursuite de ces échanges constructifs.

Mathieu Weill
Directeur général

1

Acteur du développement de l'internet en France... dans une logique d'intérêt général

Créée sur des valeurs de respect de l'intérêt général, l'AFNIC veille à défendre des principes forts dans sa fonction de registre du .fr et du .re.

Elle a très tôt montré son attachement au respect des droits par les titulaires de noms de domaine, et notamment de la propriété intellectuelle, tout en inscrivant dans ses chartes de nommage des principes de non-discrimination et d'équité dans l'attribution des noms de domaine.

Au niveau technique, elle a toujours veillé au respect des standards de l'internet par ses membres bureaux d'enregistrement avant de déléguer un nom de domaine.

Soucieuse d'associer le maximum d'acteurs à sa réflexion, elle a également établi des règles de transparence, attestées par le fonctionnement ouvert de ses instances délibératives et consultatives.

Dès l'origine, l'AFNIC a souhaité offrir des prestations de qualité, dans le respect des droits des tiers, à des coûts décroissants. Elle inscrit son action dans la perspective de favoriser l'accès à l'internet du plus grand nombre possible d'acteurs publics et privés.

Dans une recherche constante de l'intérêt général, l'AFNIC s'attache à :

- continuellement améliorer les services de registre dans l'espace français de l'internet ;
- jouer pleinement, dans ses domaines d'action, son rôle d'acteur de la gouvernance de l'internet, en association avec la communauté des internautes ;
- contribuer au développement de la société de l'information en France et au niveau international.

Une représentation équilibrée des intérêts publics et privés



Outre l'assemblée générale, caractéristique de toute structure associative, l'AFNIC s'est dotée d'un conseil d'administration de dix membres, dont :

- Cinq représentants désignés par les membres fondateurs à savoir :
 - l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) (deux représentants) ;
 - l'État représenté par le ministère chargé des télécommunications, le ministère chargé de l'industrie et le ministère chargé de la recherche (trois représentants au total).
- Cinq représentants des membres élus au sein de l'assemblée générale par et parmi chacune des trois catégories ci-dessous à raison de :
 - deux représentants des membres prestataires¹ membres du comité de concertation (élus le 11/06/2004 : Indomco et NordNet) ;
 - deux représentants des utilisateurs membres du comité de concertation (élus le 11/06/2004 : Aysel et CCI de Paris ;
 - un représentant des correspondants internationaux (élu le 11/06/2004 : NIC Sénégal).

¹ - ou bureaux d'enregistrement commercialisant les noms de domaine avec ou sans services associés

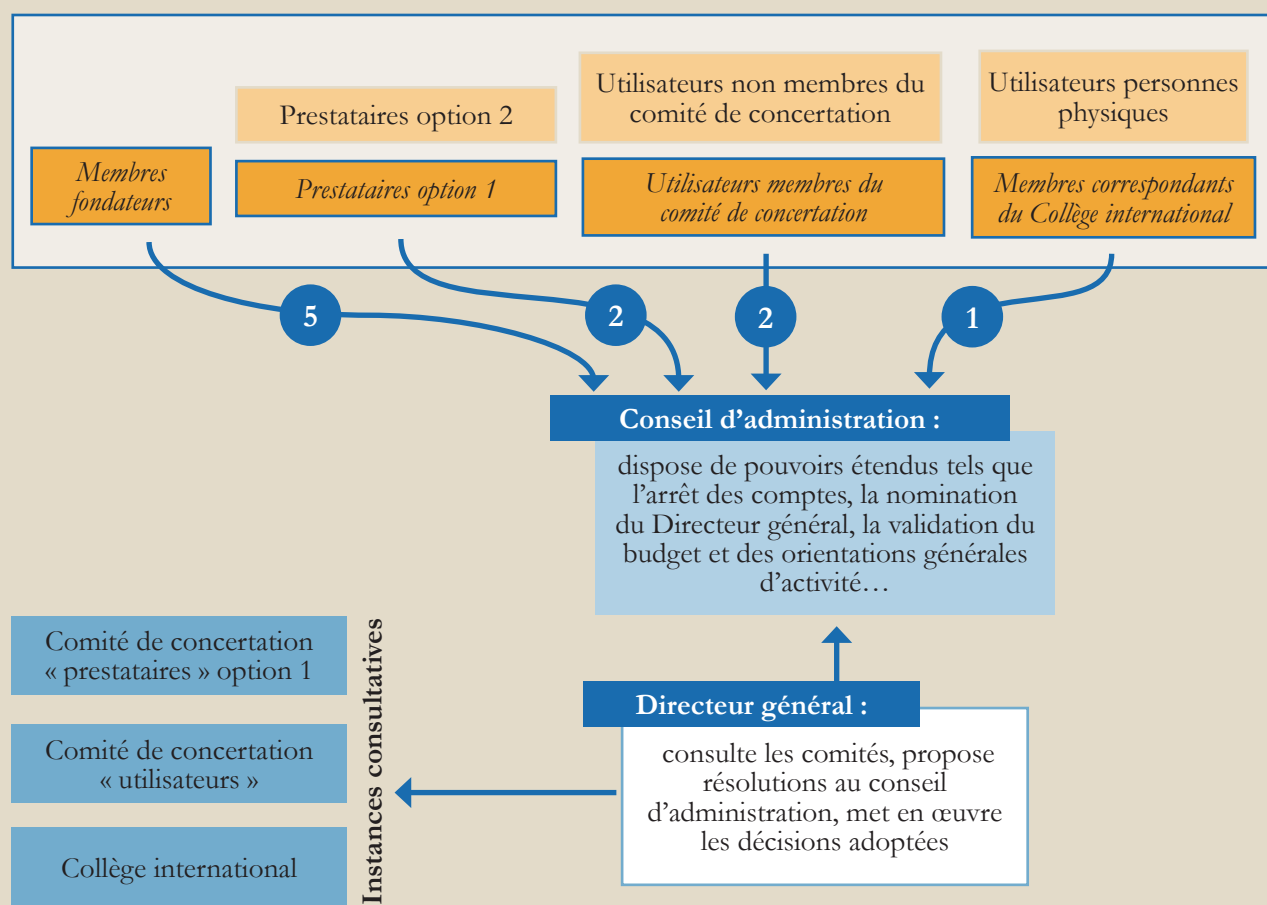
Un échange constant avec la communauté internet locale

Dans une approche ouverte à tous, l'AFNIC s'appuie sur les avis de deux « comités de concertation », instances consultatives se réunissant régulièrement pour débattre des grandes orientations et des choix structurants envisagés par l'AFNIC.

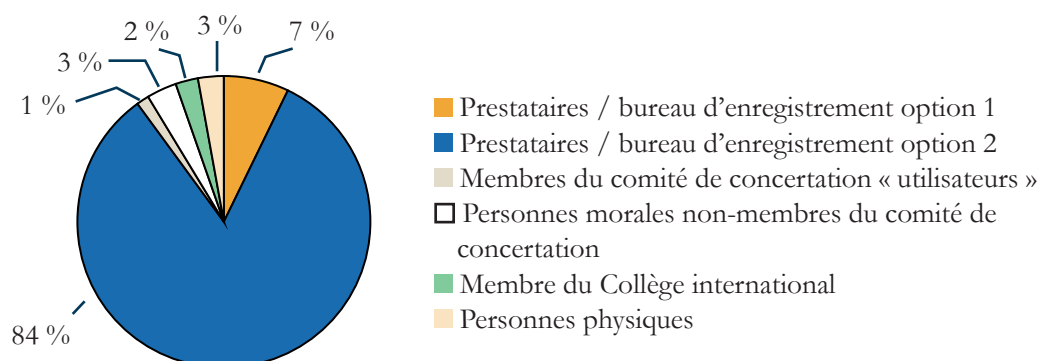
Par ailleurs, le Collège international, création originale, exprime la volonté de dynamiser les relations de l'AFNIC avec ses correspondants francophones, dans la logique de co-développement voulue par les fondateurs de l'association.

Le schéma ci-dessous résume les différents niveaux d'administration et le mode de fonctionnement global de l'ensemble :

Assemblée générale : délibère sur le rapport d'activité, les comptes annuels, les modifications statutaires et élit ses représentants au conseil d'administration. Chaque collège habilité élit ses représentants pour trois ans.



Au 31 décembre 2005, les 1164 membres de l'AFNIC se répartissent ainsi :



Poursuivre et développer un partenariat de confiance avec les bureaux d'enregistrement

À l'égard du millier de bureaux d'enregistrement membres depuis plus de cinq ans, le positionnement de l'AFNIC conjugue constance et neutralité.

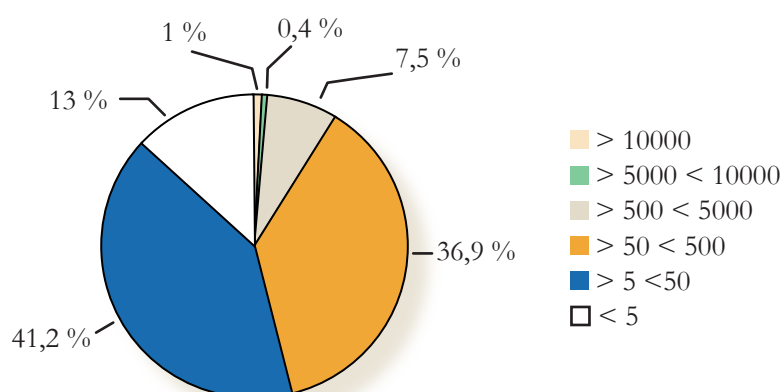
Dans son rôle de registre, l'AFNIC demeure un organisme de gestion et d'information neutre. Elle ne commercialise pas directement les noms de domaine. Elle ne traite aucune demande « en direct » afin de ne pas entrer dans une logique de concurrence vis-à-vis des bureaux d'enregistrement membres de l'AFNIC.

En plus de l'enregistrement de noms de domaine, la plupart d'entre eux fournissent des services annexes tels que :

- l'hébergement de noms de domaine sur leurs serveurs,
- l'accès à l'internet,
- la gestion d'adresses électroniques,
- l'allocation d'espace pour l'hébergement de pages web personnelles...

10

Ventilation des bureaux d'enregistrement par nombre de domaines créés :

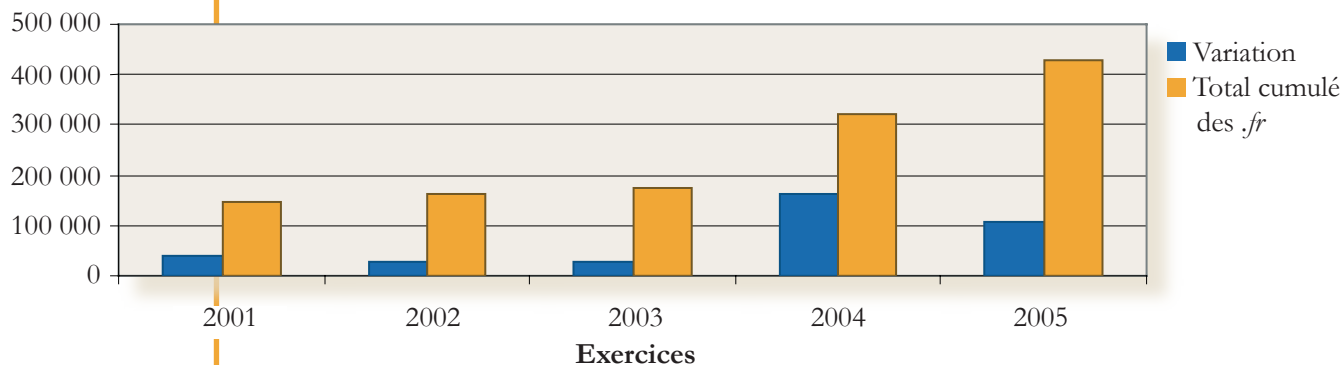


Le marché des revendeurs de noms de domaine en .fr est très disparate : se côtoient des acteurs fortement impliqués dans le développement du marché (moins de 10% des bureaux d'enregistrement gèrent 85% du parc des .fr) et beaucoup de « petits » prestataires internet, pour lesquels la vente de noms de domaine reste une activité annexe.

En tout état de cause, l'écosystème qui entoure l'AFNIC peut être considéré comme représentatif du tissu économique des prestataires de services internet en France.

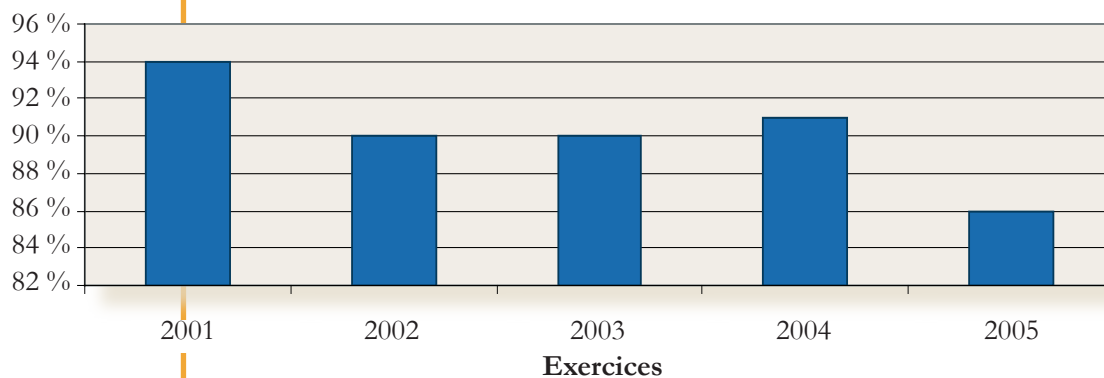
Évolution de l'activité du .fr ces cinq dernières années

Évolution du nombre de noms de domaine en .fr :



La première ouverture du .fr en mai 2004 s'est soldée par un quasi doublement des noms de domaine sous cette extension. L'année 2005 a également connu une forte progression des enregistrements, malgré un nombre de suppressions plus important après « l'effet ouverture ».

Évolution du taux de renouvellement des noms de domaine en .fr :



La baisse logique du taux de renouvellement en 2005, conséquence de « l'effet ouverture » de mai 2004, est nettement visible. Une analyse mensuelle des taux de renouvellement montre toutefois que les noms de domaine enregistrés après octobre 2004 tendent à retrouver le même taux de renouvellement qu'en 2004. Ce phénomène montre que « l'effet ouverture » lié à des dépôts impulsifs est assez limité et que la structure du .fr reste particulièrement solide en termes de taux de renouvellement et d'utilisation des noms de domaine déposés.

2

Les faits marquants de 2005, les axes de développement

En termes d'activités, l'année 2005 s'est avérée particulièrement intense, caractérisée par une croissance soutenue des opérations d'enregistrements, très supérieure aux prévisions : 556 créations en moyenne par jour ouvré contre 450 prévues.

L'ouverture du .fr répond à un réel besoin de liberté dans le choix du nom de domaine. Outre l'incidence ponctuelle et attendue pendant la période d'ouverture, le rythme d'enregistrements de 2005 a continué sa progression de façon soutenue. De même, le taux de renouvellement, après un léger fléchissement prévisible un an après l'ouverture, a retrouvé un niveau équivalent à celui antérieur à l'ouverture.

La préparation de l'ouverture aux particuliers constitue, en 2005, le principal projet mobilisateur des services de l'AFNIC.

Bien entendu, les actions contre le « cybersquatting » ont été poursuivies avec détermination, tant en instances contentieuses qu'en initiatives à caractère éducatif et préventif. L'AFNIC a ainsi veillé à donner un cadre explicite, public et objectif à ses actions, ce souci se manifestant aussi bien dans le contexte de la lutte contre les violations manifestes de la charte qu'à d'autres occasions.

Afin de mieux répondre à ses obligations, l'AFNIC a par ailleurs mis en œuvre une réorganisation interne, complétée par de nouvelles procédures de fonctionnement.

2.1

Évolution conjointe du .fr et du registre

• Préparer l'ouverture du .fr aux particuliers

La conduite de ce projet, décidée par le conseil d'administration en juin 2005, mobilise l'ensemble des équipes de l'AFNIC.

Une approche en mode « projet » a été choisie, avec pour objectifs de donner une nouvelle impulsion à la politique de concertation vers les membres extérieurs à l'AFNIC et de stimuler une approche transversale des problématiques entre les différents services. L'approche retenue visait notamment à prendre efficacement en compte les aspects techniques, juridiques et communication.

Plusieurs groupes de travail ad hoc associant des membres utilisateurs et prestataires de l'AFNIC ont été créés. Deux événements ont été organisés :

- un atelier ouvert pour débattre sur les modalités d'ouverture aux particuliers,
- un « Forum en ligne sur le thème de l'ouverture aux particuliers », en vue de recueillir des avis et des propositions dans le cadre de l'ouverture aux particuliers.

Une démarche de communication répondant aux enjeux du nouveau public visé a été construite, en faisant appel à des professionnels du secteur :

- lancement d'une enquête d'image de marque (juillet – septembre) afin de mieux appréhender les actes de communication vers le grand public,
- lancement d'une procédure de sélection d'agences de communication,
- premières réflexions sur le plan de communication.

• Développer les relations avec les bureaux d'enregistrement

L'entretien des liens professionnels avec des partenaires extérieurs et la qualité des relations existantes avec les bureaux d'enregistrement sont des préoccupations constantes de l'AFNIC.



Ainsi, un programme de démarches relationnelles systématiques a été mis en œuvre, à travers les actions suivantes :

- aller à la rencontre des bureaux d'enregistrement (plusieurs rendez-vous par mois),
- recenser les attentes de nos interlocuteurs,
- instaurer un dialogue plus régulier dans les domaines marketing et communication pour la promotion et le développement du .fr,
- créer un réseau de correspondants AFNIC au sein des bureaux d'enregistrement, en cumulant ainsi plusieurs points positifs :
 - un canal privilégié d'informations sur la perception du .fr ;
 - des « remontées terrain » vers l'AFNIC, sur les actions commerciales en cours ou à venir, sur d'éventuelles difficultés, sur des suggestions d'amélioration de nos modes de fonctionnement et du positionnement du .fr ;
 - la diffusion d'informations, argumentaires, ou supports de promotion à destination des équipes des bureaux d'enregistrement.

• Rendre plus efficaces l'organisation de l'AFNIC et ses procédures

Organisée à l'origine autour d'une petite équipe reprenant le service « NIC-France » de l'INRIA, l'AFNIC n'avait pas eu jusqu'ici le temps ni le recul nécessaire pour repenser son activité, son organisation et son futur.

Consciente de cette situation, la direction a souhaité rendre l'organisation interne de l'association plus réactive et ses procédures plus efficaces. De tels changements paraissaient d'autant plus nécessaires que l'ouverture aux personnes physiques allait devoir entrer dans une phase de conception active.

Le fonctionnement de l'AFNIC allait donc devoir évoluer vers un mode de travail structuré, hiérarchisé, d'une structure de 40 personnes.

▪ Mise en place d'une nouvelle organisation :

- consolidation du pôle juridique et contentieux ;
- évolution du « service ingénierie » vers une direction technique organisée en pôles fonctionnels en meilleure adéquation avec les missions techniques des technologies de l'information et de la communication au sein de l'AFNIC ;
- création d'une fonction « relations marketing avec les bureaux d'enregistrement » ;
- création d'une fonction « ressources humaines » au sein d'un secrétariat général, responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'administration.

▪ Réflexion sur l'évolution des métiers

L'orientation « métiers » de l'AFNIC est au cœur des préoccupations, dans la mesure où elle conditionne pour une large part l'organisation et le fonctionnement de l'association. Elle implique non seulement une démarche d'analyse, de formalisation et de clarification des tâches mais aussi de regroupement métiers logiques fonctionnels. La direction technique se voit confier un rôle d'assistance à la maîtrise d'ouvrage à travers une approche métiers, applications, support d'infrastructure.

2.2

Action motrice de l'AFNIC dans la gouvernance avec la communauté internet locale

- **Maîtrise des technologies de l'information dans le contexte métier de l'AFNIC :** organisation et pérennisation du système d'information
Secteur vital pour l'AFNIC, le système d'information sert deux domaines fonctionnels distincts :

- la gestion technique des noms de domaine (leur enregistrement et leur administration), à travers la relation avec IANA notamment,
- la gestion des données de l'association et les outils métiers pour la gestion et l'administration de la structure AFNIC.

Le système d'information de l'AFNIC est avant tout une réponse au besoin d'informatisation de ses activités. Ce besoin se qualifie par l'expression des objectifs métiers de l'association et la formalisation des procédures de travail qui y sont associées. Une réflexion en ce sens a été menée en 2005 avec l'aide d'un cabinet de consultants extérieurs.

Parmi les objectifs cibles pour le futur, on citera deux tâches prioritaires :

- expliciter la gestion des flux des activités d'enregistrement et renforcer la traçabilité des opérations ;
- automatiser pour partie l'échange de données et la gestion de la relation entre les différents acteurs de l'association.

- **Renforcement des procédures internes et de contrôle budgétaire**

Un travail de mise en place de procédures internes a par ailleurs commencé et sera poursuivi en 2006 avec notamment la création d'un comité contrôle de gestion auprès de la direction générale.

● Affirmation du respect de la charte de nommage

- Considérant le .fr comme une ressource publique nécessairement gérée en toute neutralité, l'AFNIC s'efforce de faire de l'espace de nommage français une zone de liberté et de responsabilité. La mise en œuvre de cette philosophie repose sur une sensibilisation et une responsabilisation accrue des titulaires de noms de domaine, en termes de respect du droit des tiers et du principe de territorialité.
- Afin de répondre aux préoccupations des collectivités territoriales, l'AFNIC a introduit un nouveau concept de « termes réservés » dès mai 2005 autorisant les seules communes et personnes titulaires d'une marque (déposée avant 1985) correspondant au nom d'une commune d'enregistrer directement sous .fr le nom de domaine correspondant. L'AFNIC travaille à partir du référentiel INSEE de noms réservés et d'un algorithme permettant de réduire tous les noms réservés à une forme canonique (suppression des blancs et des tirets). Est protégé le nom tel que réduit à sa forme canonique (au caractère près), avec ou sans article pour les collectivités concernées. Toute demande d'enregistrement de nom de domaine correspondant à un nom de ce référentiel est bloquée, fait l'objet d'une information au bureau d'enregistrement et déclenche une procédure d'enregistrement particulière.

● Sensibilisation des ayants droit à leur protection sur l'internet

De plus en plus sollicitée par un public souhaitant faire valoir ses droits sur l'internet, l'AFNIC a voulu aller plus loin dans sa mission d'information sur les noms de domaine. Elle a ainsi publié fin 2005, un « guide pratique de l'ayant droit en matière de noms de domaine », ayant pour objet de présenter, face à des comportements illicites, **les bonnes pratiques à mettre en œuvre, les voies de recours, les lignes directrices de l'action de l'AFNIC lorsqu'elle est confrontée à des violations manifestes de sa charte.**

Rappel des trois attitudes à adopter par l'ayant droit en matière de protection des noms de domaine :

- prévention et surveillance,
- mise en demeure du déposant du nom de domaine litigieux (résolution amiable),
- recours aux solutions judiciaires ou extrajudiciaires (PARL).

● Gestion des contentieux



La première ouverture du .fr en 2004 pour les personnes identifiables en ligne a engendré quelques comportements litigieux. L'AFNIC a toujours réagi soit par des actions amiables d'information, soit par des actions de blocage afin de faire respecter sa charte de nommage. En gardant la même ligne de conduite en 2005, la résolution des litiges a revêtu les aspects suivants :

- deux affaires juridictionnelles en cours (EuroDNS et KLTE), pour lesquelles les premières décisions lui ont été favorables,
- plusieurs dossiers précontentieux réglés par simples échanges de courriers,
- de nombreuses décisions jurisprudentielles relatives à l'espace de nommage .fr n'impliquant pas directement l'AFNIC (ex. : Free/EuroDNS, Milka...),
- des décisions d'arbitrage de l'OMPI confortant la charte de l'AFNIC.

2.3

L'AFNIC et sa contribution au développement de la société de l'information en France et à l'international

La mission poursuivie par l'AFNIC pour contribuer au développement de la société de l'information porte naturellement l'association à nouer des contacts avec différents acteurs, au niveau national ou international. Afin de rester à la hauteur de ses ambitions, l'AFNIC doit de plus demeurer au meilleur niveau de développement technologique, tout en pratiquant la concertation qu'implique une bonne gouvernance de l'internet.

L'action de l'AFNIC se caractérise par la pluralité de ses niveaux d'intervention.

Un partage de ses connaissances au plan national

● Mettre en place une politique de sensibilisation générale, selon plusieurs moyens d'action, tels que :

- des sessions de formation de différents corps professionnels tels que les magistrats, la gendarmerie nationale et, dans le cadre de formations avec l'INPI, les conseils en propriété industrielle (CPI),
- la participation à une formation diplômante de troisième cycle de l'Université de Versailles-Saint-Quentin : l'AFNIC a pris en charge un module de formation sur les noms de domaine dans le cadre du DESS « Droit des NTIC » de l'UVSQ.

● Participer au groupe interministériel sur le spam

L'AFNIC est membre du « Groupe de contact des acteurs de la lutte contre le 'spam' », créé le 16 janvier 2004 en comité interministériel et elle anime la commission « Filtrage », en charge des aspects techniques.

Les contributions produites par l'AFNIC dans le cadre des travaux du groupe de contact comprennent un document général, proposant une définition du spam et un important texte sur la nécessité de la traçabilité des envois massifs de courrier, préalable à une application effective des règles relatives au consentement explicite (« opt-in »). Le rapport de synthèse du groupe de contact, incluant le texte « Bonnes pratiques de filtrage du courrier entrant », devrait être publié en 2006.

● Contribuer à la politique de protection des données personnelles

L'ouverture du .fr aux particuliers risquant d'amplifier les problèmes de protection des données personnelles, l'AFNIC a repris contact avec la CNIL pour exposer à cette autorité le projet sous ses différents aspects. L'association souhaite ainsi trouver la solution optimale permettant de concilier la « protection des données personnelles du titulaire » avec le « devoir d'information sur les noms de domaine » dont elle détient le monopole de la délégation.

- Animer un groupe de travail international (GTI) ouvert aux acteurs de la gouvernance de l'internet en France destiné à définir ou harmoniser les positions françaises à faire valoir au niveau international.

Le développement de projets ambitieux à l'international



Depuis l'origine, l'AFNIC a démontré son attachement aux relations internationales et notamment au co-développement.

C'est à travers la mission de transfert de connaissances que s'exprime le plus couramment cette tendance forte de l'international dans la culture de l'AFNIC, qui a d'ailleurs créé dans le cadre de sa nouvelle organisation un « comité des relations internationales » animé par son directeur technique.

Les actions concertées AFNIC / Collège international regroupent :

- **Les formations de formateurs aux technologies de l'information (FFTI)**

Du 20 au 25 juin 2005 s'est déroulée une Formation de Formateurs en Technologies de l'Information de second niveau (FFTI2) à l'Université de Conakry (Guinée). Cette formation a pu être organisée par l'AFNIC grâce aux concours :

- de l'Université de Conakry,
- du Ministère français des affaires étrangères,
- de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Quinze stagiaires ont participé à cette troisième édition de la FFTI2. Contenu du programme : cours théoriques alternés avec des travaux pratiques sur IPv6, OSPF et BGP.



- Le projet **CODEV-NIC** vise à encourager et à accompagner la création, auprès des registres participants, d'un logiciel permettant l'automatisation de la gestion des données liées aux procédures d'enregistrement, aux statistiques et à la distribution d'informations sociales contenues dans les bases Whois. Ce projet d'intérêt général est soutenu par les Ministères français des affaires étrangères et de l'économie, des finances et de l'industrie. L'AFNIC en assure la coordination et la supervision par le biais de son Collège international.

La réalisation du projet s'est déroulée en trois phases principales :

- **1^{ère} phase** : atelier à l'AFNIC (7/02 au 4/03/2005)
- **2^{ème} phase** : développement (03/05 à 10/05) et promotion au SMSI
- **3^{ème} phase** : mise en exploitation (à partir de 10/05).



La première présentation officielle a eu lieu lors de la séance plénière du SMSI à Tunis en novembre 2005. Une seconde présentation a été faite à APRICOT le 2 mars 2006 à Perth (Australie).

- **La participation au « Sommet mondial de la société de l'information » (SMSI) à Tunis du 16 au 18 novembre.**



Membre de la délégation française, l'association a occupé un emplacement sur le pavillon de la France. Elle y a présenté ses actions et ses réalisations en faveur du co-développement (notamment CODEV-NIC) et de la réduction de la fracture numérique, thèmes majeurs de ce sommet.

Une veille stratégique continue pour se maintenir à un niveau d'excellence

Depuis sa création, l'AFNIC a participé à plusieurs projets de R&D : parmi les plus récents, on peut citer : DNSsec, pour plus de sécurité grâce au DNS ; ENUM (projet RNRT) pour être joignable par téléphone, portable et courrier électronique avec un seul numéro ; IPv6, le nouveau protocole internet ; NIC générique, un site pour aider à former ou réorganiser un organisme gestionnaire d'une extension de l'internet.

Afin de maintenir un très haut niveau de compétence et d'anticiper les changements technologiques, l'AFNIC procède à une veille stratégique permanente. Elle participe activement aux efforts de coordination technique de l'internet au niveau mondial et aux efforts de gouvernance du DNS. Elle est active dans les organismes techniques comme l'IETF ou le RIPE-NCC comme dans les organismes jouant un rôle dans la gouvernance, comme l'ICANN, où elle promeut les considérations pratiques sur le bon fonctionnement du DNS et les échanges opérationnels entre registres de ccTLD.

Au cours de l'année 2005, plus de 60 hommes* jour de participation à des manifestations scientifiques de haut niveau ont eu lieu :

- IETF-62 à Minneapolis
- IETF-63 à Paris
- IETF-64 à Vancouver
- BIND-FORUM-2005 à Paris
- RIPE-50 à Stockholm
- RIPE-51 à Amsterdam
- JRES-2005 à Marseille

L'AFNIC poursuit également un partenariat avec ses homologues européens au sein du CENTR (Council of European National Top-Level Domain Registries), qui reste le cadre privilégié pour les échanges « métiers » entre registres ainsi que pour la coordination de leurs positions vis-à-vis de l'organisme de gouvernance de l'internet. Gestionnaire de plusieurs extensions internet, l'AFNIC est particulièrement concernée par le fonctionnement de services fondamentaux comme la gestion des ressources stratégiques de l'internet. Il s'agit essentiellement de la coordination et de la délégation des ressources de l'internet et de l'encadrement de la gestion des serveurs de noms racine.

3 L'équipe de l'AFNIC

Organisation

Dans sa huitième année d'existence, le développement des activités de l'AFNIC et la croissance des effectifs a nécessité la mise en place d'une mission de conduite du changement, qui a fait évoluer l'organisation et les procédures de fonctionnement.

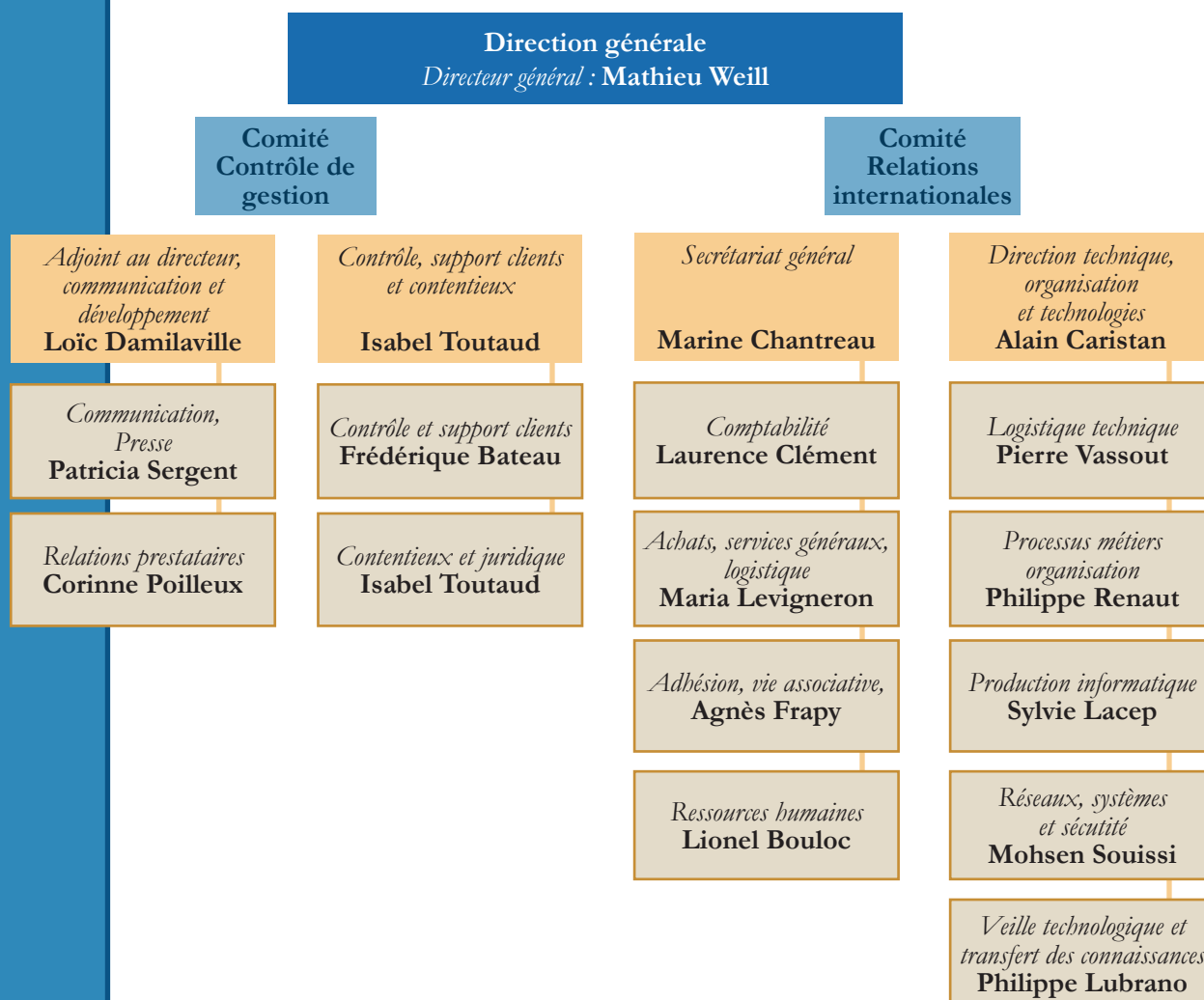
Un directeur technique est arrivé 1^{er} janvier 2005.

Le nouveau directeur général a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2005.

Une fonction « ressources humaines » a vu le jour.

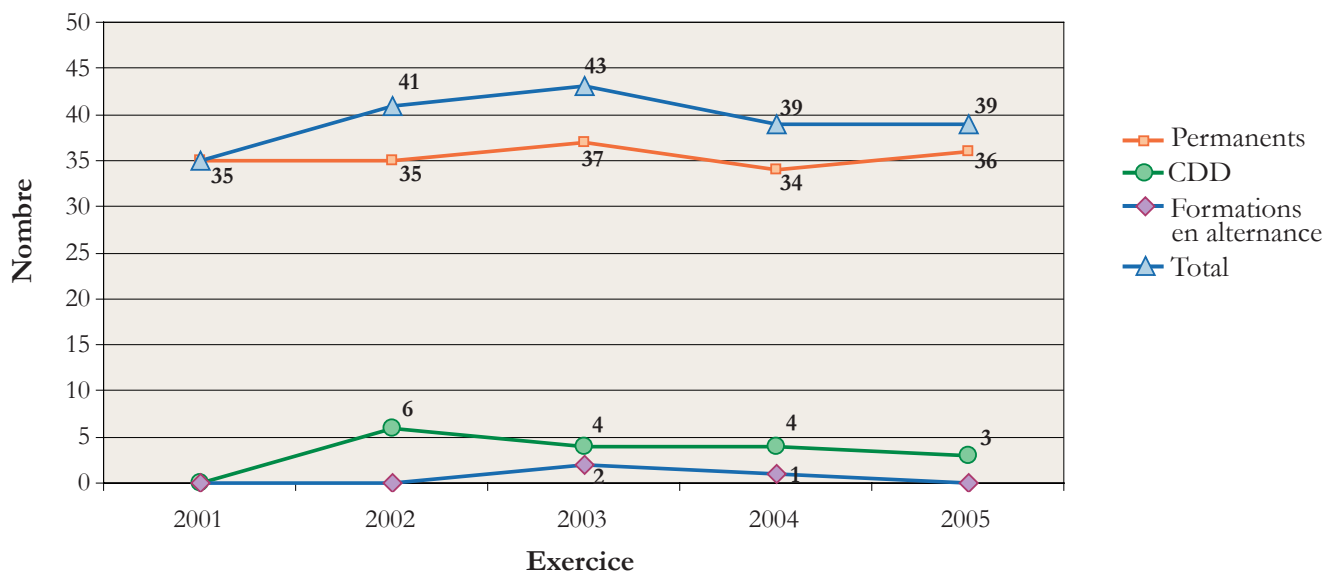
Au 31 décembre 2005, l'AFNIC comptait 38 personnes permanentes.
(Voir tableau page suivante sur l'évolution de la répartition des effectifs)

Organigramme de l'AFNIC au 31 décembre 2005 :



Derrière les machines, les Hommes

Évolution des salariés de l'AFNIC depuis 2001 :



Les courbes de personnels salariés, basées sur des effectifs au 15 septembre, traduisent plusieurs évolutions. Le recours à des personnels sur contrats à durée déterminée correspond :

- de 2002 à 2003, à l'implication de l'AFNIC dans des projets de R&D soutenus par les Ministères de la recherche et de l'industrie ;
- en 2004 aux recrutements temporaires pour faire face au surcroît d'activité lié à l'ouverture du .fr aux personnes identifiables en ligne.

Eléments statistiques sur les personnels de l'AFNIC au 31 décembre 2005 :

- effectifs totaux : 38 salariés,
- âge moyen : 36 ans,
- taux de féminité : 41%,
- taux de renouvellement (turnover) : 15% (arrivée d'1 DG, d'1 DT et de 6 salariés ; départ de 5 autres).



4

Perspectives

2005 apparaît comme une année de transition en termes d'activité et de renouvellement de l'équipe de direction. Elle est marquée par les travaux préparatoires de l'ouverture, l'évolution de l'organisation, les actions de défense de la charte et le développement des relations avec les prestataires.

Dans le proche avenir, l'AFNIC s'efforcera de toujours mieux répondre aux préoccupations des bureaux d'enregistrement sur les plans technique (outils et procédures simples et standard...), marketing et procédural (prises de décision tenant compte de leurs spécificités, stabilisation des règles de fonctionnement...) et poursuivra la promotion d'une approche responsable des noms de domaine par toutes les parties prenantes.

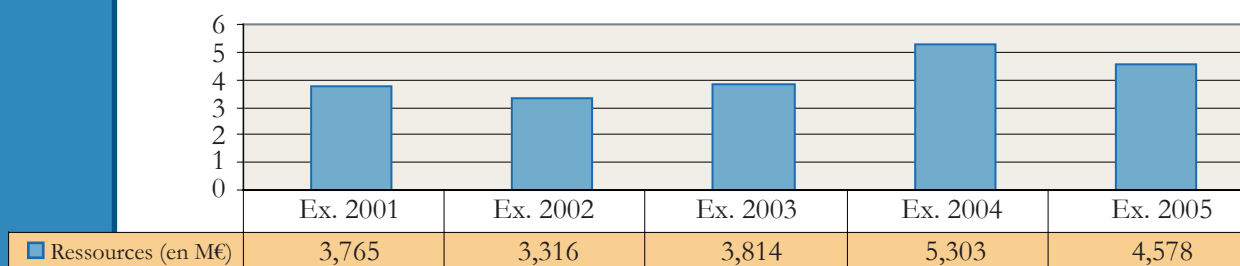
Parmi les principaux objectifs à poursuivre en 2006, au-delà de l'événement de l'ouverture aux particuliers et de ses conséquences sur l'organisation interne, l'AFNIC consolidera son « cœur de métier » dans le respect de ses valeurs fondatrices, renforcera ses actions de veille stratégique, et poursuivra ou engagera des projets innovants (CODEV-NIC, IDN...).

20

5

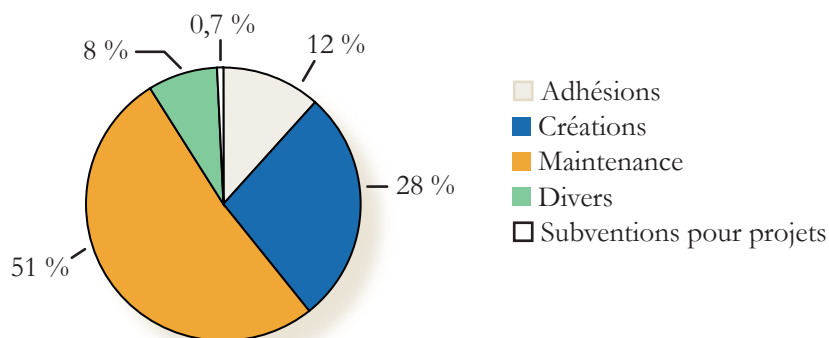
Quelques indicateurs d'activité

Évolution des ressources :



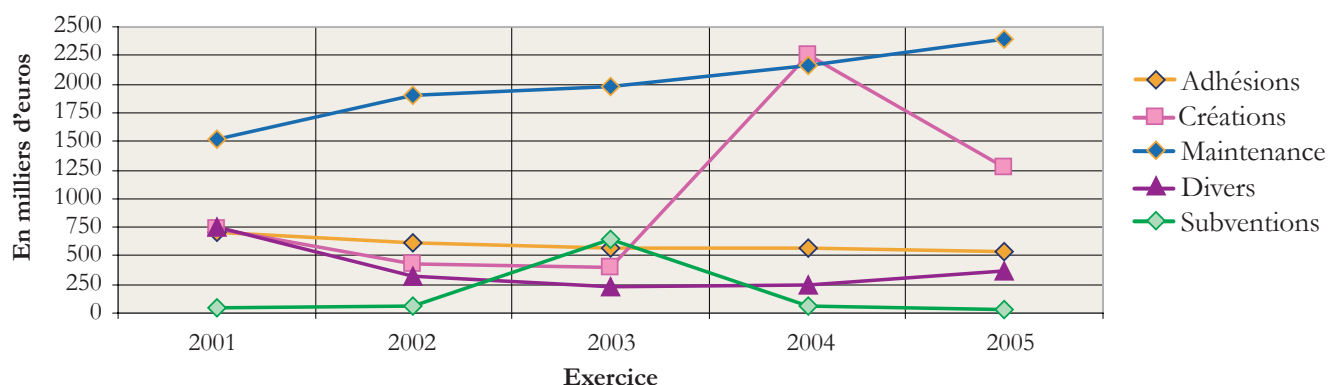
L'année 2004 correspond à l'ouverture du .fr aux personnes morales. L'activité 2005 est restée très supérieure aux prévisions, malgré la baisse tarifaire de 5 € (de 14 à 9 €) sur les créations (voir tableau page suivante).

Structure des ressources de l'AFNIC en 2005 (k€) :



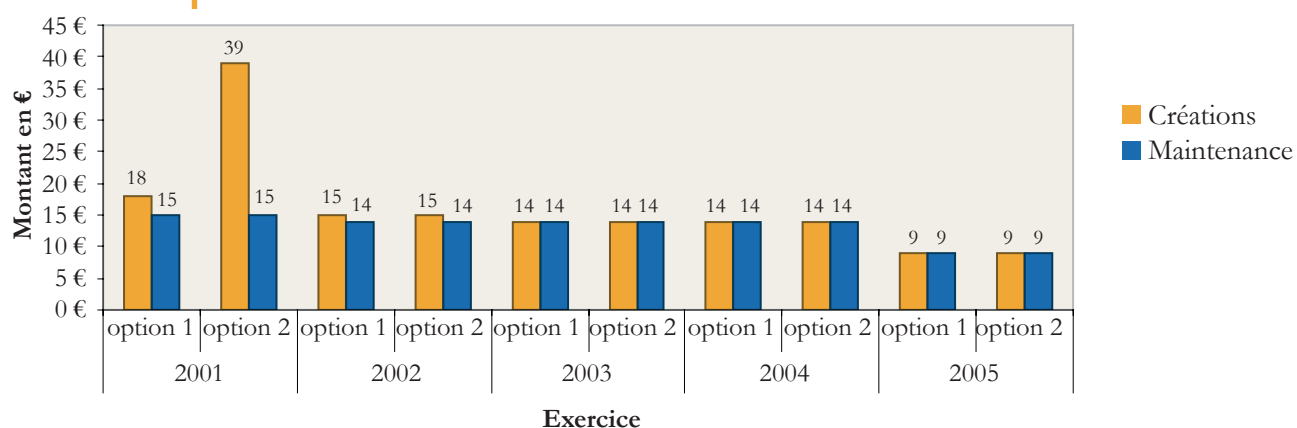
Près de 80% des ressources de l'AFNIC proviennent de la création et de la maintenance des noms de domaine ; l'AFNIC vit en total auto-financement depuis sa création et ne reçoit des subventions que pour des projets de R&D annexes à son activité principale.

Évolution de la structure des ressources :



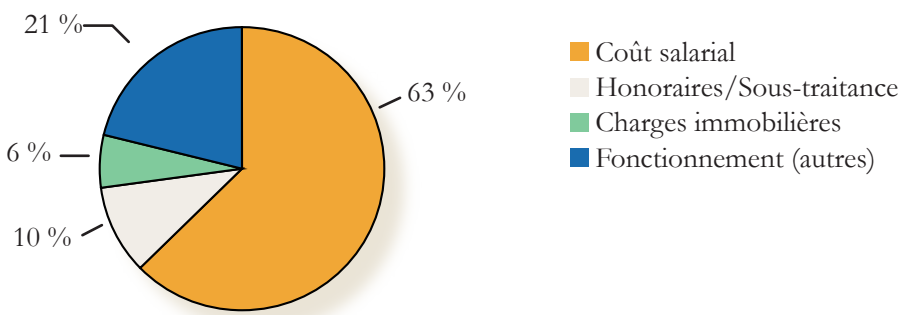
Avant le « pic » de la première ouverture en 2004, la structure des ressources de l'AFNIC était assez stable. Avec l'augmentation importante du nombre de noms de domaine, le poids de la maintenance dans les ressources va devenir de plus en plus important au fil des ans.

Évolution des tarifs de l'AFNIC :

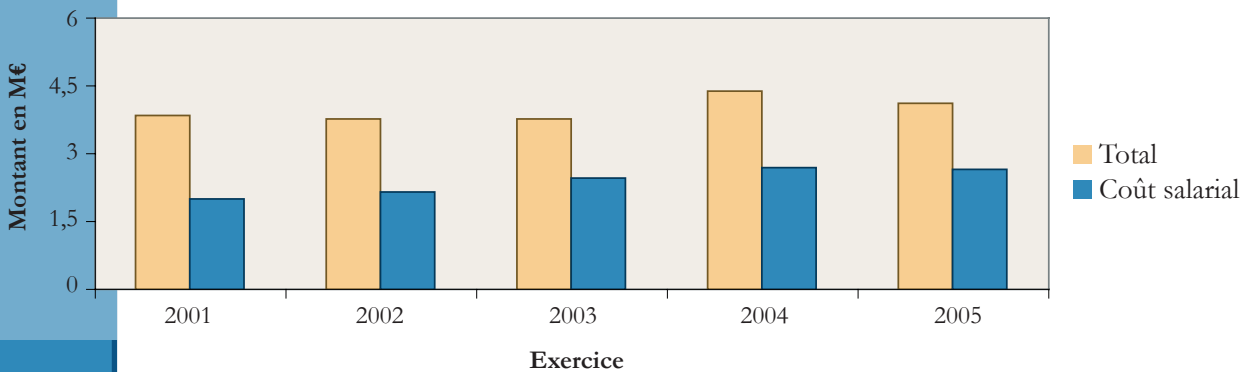


La baisse tarifaire des prestations de l'AFNIC (créations, maintenance et autres opérations) en jouant sur le niveau global des ressources, constitue un facteur d'équilibre budgétaire. En 2005, suite à « l'effet ouverture de 2004 », le coût de facturation de ses prestations à ses bureaux d'enregistrements a baissé de plus d'un tiers. Les tarifs d'adhésion n'ont pas évolué depuis 2001.

Structure des charges de l'AFNIC en 2005 :

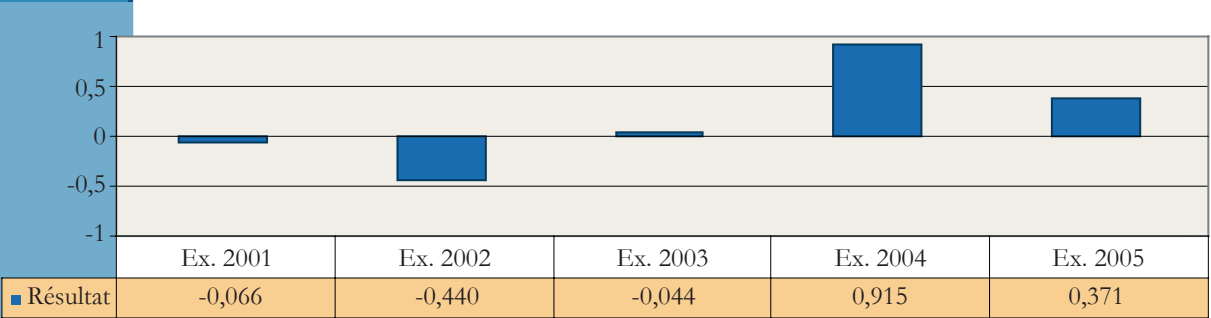


Évolution des charges de l'AFNIC :



Comme toute structure de services, les charges de l'AFNIC sont composées aux 2/3 des coûts salariaux (masse salariale chargée). Suivant les années et les projets, les charges de sous-traitance (ou consultances diverses, honoraires juridiques..) peuvent également évoluer sensiblement.

Évolution du résultat d'exploitation :



Le résultat d'exploitation négatif de l'exercice 2002 est dû à deux facteurs cumulatifs : en premier lieu la diminution du chiffre d'affaires consécutive à la politique de baisse tarifaire, et ensuite à la prise en charge de dépenses de développement non couvertes par les participations du programme RNRT dont les versements ont été repoussés sur les exercices suivants. On rappellera par ailleurs que l'AFNIC, qui équilibre son budget sans aucune subvention d'exploitation ni endettement, dispose de réserves équivalant à la masse salariale chargée d'une année.

AFNIC

Association Française pour le Nommage Internet en Coopération

APRICOT

Asia Pacific Regional Internet Conference on Operational Technologies

BIND

Berkeley Internet Name Domain ou Berkeley Internet Name Daemon

ccTLD

country code Top Level Domain

CENTR

Council of European National Top-level domain Registries

Charte de nommage

Document regroupant l'ensemble des règles qui gouvernent une extension (ccTLD ou gTLD). Elle couvre théoriquement tous les aspects administratifs, légaux, et parfois même techniques des noms de domaine pouvant être enregistrés sous cette extension.

CNIL

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Cybersquatting

Action qui consiste à enregistrer un nom de domaine de façon abusive : le nom enregistré correspond à une marque notoire, une société reconnue...

DNS

Domain Name System

DNSsec

Domain Name System Security Extensions

ENUM

tElephone NUmber Mapping

FFTI

Formation de Formateurs en Technologies de l'Information

GTI

Groupe de Travail International animé par l'AFNIC

gTLD

generic Top Level Domain

IANA

Internet Assigned Numbers Authority

ICANN

Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

IDN

Internationalized Domain Name

IETF

The Internet Engineering Task Force

INPI

Institut National de la Propriété Intellectuelle

INRIA

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique

IPv6

Internet Protocol version 6

JRES

Journées RESeaux

NIC

Network Information Center

NTIC

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMPI

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

PARL

Procédures Alternatives de Résolution des Litiges

Registre

Entité (association, société, ...) en charge de la gestion de la base de données des noms de domaine d'un TLD ou des adresses IP pour une région définie.

RIPE

Réseau IP Européen

RIPE NCC

RIPE Network Coordination CENTRe

RNRT

Réseau National de la Recherche en Télécommunications

SMSI

Sommet Mondial sur la Société de l'Information

TLD

Top Level Domain

UIT

Union Internationale des Télécommunications, ou ITU en anglais.

Whois

Service permettant d'effectuer des recherches sur les bases des registres afin d'obtenir des informations sur un nom de domaine ou une adresse IP.